



**SYMALIM
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 12 avril 2022**

N° : 2022-63
OBJET : Convention d'engagement encadrant la pratique de la chasse sur le Grand Parc Miribel Jonage

Date de la convocation : **Mardi 05 avril 2022**

Secrétaire de Séance : **M. VIEIRA**

L'an deux mille vingt-deux, le douze du mois d'avril, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis. Cette réunion a eu lieu au Grand Parc Miribel Jonage (Salle Séminaire).

Nombre de délégué-e-s : 30	Présent-e-s : 18	en droits de vote : 59,5
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 5	en droits de vote : 16,5
	Votant-e-s : 23	en droits de vote : 76

Liste des présent-e-s :

nombre de votes /délégué-e

METROPOLE DE LYON	M. Athanaze	5 + 3
	M. BENZEGHIBA	5
	Mme Creuze	5
	Mme Dehan	5
	MME EL FALOSSI	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSERRIN	5
	M. QUINIOU	5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5 + 5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5 + 5,5
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4 + 1
CCMP	M. LARIVE	1,5
	MME TERRIER	1,5
LYON	M. CHAPUIS	5,5

VILLEURBANNE	MME TOMIC	
	M. BRISSARD	4
	M. VERMEULIN	4
DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
	M. ALLOIN (SUPPLEANT)	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3 + 2
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3
JONAGE	M. BARGE	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	MME LE GREN	1
NEYRON	M. BRIERE	1
NIÉVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir:-

M. Fischer à M. Athanaze
M. Chapuis à M.Vieira
M.Benzeghiba à Mme. Reveyrand
Mme Pommaz à M.Gaitet
M.Barge à M.Quiniou

Madame la Présidente expose,

Une réflexion sur la pratique de la chasse sur le Grand Parc a été menée par le SYMALIM depuis le début du mandat autour de 3 objectifs :

- Garantir la sécurité du public
- Protéger la biodiversité
- Maintenir la pratique de la chasse.

Ce travail, appuyé sur la Commission Biodiversité & Espaces Naturels et Agricoles du Symalim, s'est fait en concertation avec les 3 associations de chasse pratiquant sur le parc (le Groupement des chasseurs du Grand Parc, la Société de chasse de Jonage et Chasse elect.) et leur fédération autour de plusieurs temps forts au premier semestre de l'année 2021.

Un projet de convention triennale a été adopté par le Comité syndical du 29 juin 2021.

Malheureusement, malgré un accord sur nombre de points d'évolution portés par les élus, les sociétés de chasse n'ont pas accepté de signer ce projet de convention.

Depuis, une consultation juridique a eu lieu à l'automne 2021 et des analyses et propositions ont pu être formulées début 2022, puis débattues lors de la Commission Biodiversité&ENA du 11 mars 2022.

Il a notamment été retenu la possibilité de recourir à une mise en adjudication d'un lot unique de chasse.

Le Bureau du 18 mars 2022 a souhaité qu'un nouvel échange avec les sociétés de chasse ait lieu avant qu'une décision de mise en adjudication soit délibérée par le Comité syndical.

Une rencontre a eu lieu avec les 3 sociétés de chasse pratiquant sur le Grand Parc le 6 avril 2022.

A la suite de cette rencontre, un accord a pu être trouvé sur une dernière version qui prévoit notamment, outre les modalités précédemment validées, la suppression de la chasse le dimanche et des tirs d'été, l'engagement du Symalim à fermer au public le parking du Rizan en le maintenant accessible aux chasseurs, ainsi que l'actualisation de la délimitation des territoires partagés et des limites domaniales du Symalim.

Les dispositions sont détaillées dans le projet de convention annexé à la présente (A).

En conséquence de quoi, il est proposé au Conseil syndical, dans l'objectif de poursuivre la collaboration avec les acteurs du Grand Parc tout en mettant en œuvre les modalités telles que détaillées dans le projet de convention annexée (A), d'autoriser la présidente à signer cette convention sous réserve que les sociétés de chasse qui souhaitent poursuivre leur pratique sur le Grand Parc la signent avant la date du 22 avril 2022.

Dans la négative, dès lors que les sociétés de chasse n'auraient pas signé dans les délais visés ci-avant, il est proposé de dénoncer le droit de chasse sur l'ensemble des territoires chassables du Grand Parc Miribel Jonage.

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à la majorité,
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la Convention d'engagement triennal, encadrant la pratique de la chasse sur le Grand Parc Miribel Jonage (2022-2025) telle qu'annexée au rapport (A), avec les trois associations de chasse ;
- **Si** les sociétés de chasse visées dans le projet de convention (A) et exerçant à ce jour, ne signent pas ladite convention d'ici le 22 avril 2022, **AUTORISE** Madame la Présidente à dénoncer le droit de chasse sur l'ensemble des territoires chassables du Grand Parc Miribel Jonage.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente
Catherine CREUZE

